

Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 24 mars 2026, à 19 h 15

Centre communautaire Saint-Émile, 2200, rue de la Faune

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Manon Therrien	Présidente
■ Samuel Dufresne	Secrétaire
■ Josserande lord Dzab Massaha	Administratrice
■ Désirée Nsanzabera	Administratrice
■ Christophe Gagné	Trésorier
■ Eric Paquet	Administrateur
■ Christine Bernier	Administratrice

Absences

Autres présences

■ Marc Roussin	Conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile
■ Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 44 personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 24 mars 2026, à 19 h 15

Centre communautaire Saint-Émile, 2200, rue de la Faune

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 15
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
3. Assemblée publique de consultation : Projet résidentiel sur la rue des Sommeliers	19 h 18
4. <i>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026</i>	20 h 18
5. Période d'information du membre du conseil municipal	20 h 20
6. Période de questions et commentaires du public	20 h 35
7. Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 7.1 Programme - Initiatives en faveur de la biodiversité ■ 7.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière ■ 7.3 Table de concertation des conseils de quartier ■ 7.4 Panneaux commémoratifs ■ 7.5 Fortes pentes de stationnement	20 h 50
8. Correspondance et trésorerie 8.1 État des revenus et dépenses	21 h 10
9. Affaires internes 9.1 Préparation AGA	21 h 15
10. Divers	21 h 25
11. Fin de l'assemblée	21 h 30



1. Ouverture de l'assemblée

Mme Therrien ouvre l'assemblée à 19 h 15.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Therrien et appuyé par M. Paquet d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Assemblée publique de consultation : Projet résidentiel sur la rue des Sommeliers

M. Thibeault présente le processus de consultation publique et précise que la rencontre vise à recueillir les commentaires des citoyens. Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme pour la Ville de Québec, présente les modifications proposées, notamment :

- ajout de l'usage résidentiel;
- augmentation de la hauteur maximale jusqu'à 14 m;
- ajustements réglementaires liés à l'implantation et aux matériaux.

Plusieurs personnes ont exprimé des préoccupations quant à l'augmentation de la hauteur maximale autorisée, aux répercussions potentielles sur la circulation dans le secteur ainsi qu'à la capacité du stationnement sur rue. En outre, plusieurs résidents ont souligné que l'implantation d'un bâtiment de trois à quatre étages pourrait nuire à l'ensoleillement, à l'intimité et à la valeur foncière des propriétés riveraines.

Demande d'opinion du conseil de quartier de Saint-Émile | Résolution CQSÉ 26-CA-06

Le conseil de quartier de Saint-Émile recommande au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 62223Mb, R.C.A.6V.Q. 371 mais avec une demande particulière : « De retirer le changement à la hauteur maximale permise, de maintenir la norme actuelle limitant la hauteur des bâtiments à 10 m et à deux étages, et de restreindre le nombre de logements autorisés à quatre. »

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026



Puisque le poste de secrétaire de soutien est de nouveau vacant, et que le procès-verbal de février n'a pas été rédigé par la personne occupant le poste précédemment, M. Thibeault mentionne que l'adoption devra attendre une prochaine rencontre.

5. Période d'information du membre du conseil municipal

M. Roussin se dit satisfait du déroulement de la consultation publique. Il en profite également pour rappeler les prochaines étapes pour le dossier, notamment que:

- le rapport de consultation sera transmis au conseil d'arrondissement;
- des modifications pourraient être apportées à la lumière des commentaires partagés lors des activités de participation publique;
- le processus d'approbation référendaire pourrait s'appliquer;
- la décision finale revient aux élus de l'arrondissement.

6. Période de questions et commentaires du public

Certains citoyens, s'étant déplacés pour la consultation publique, questionnent les administrateurs sur les limites du quartier. M. Thibeault souligne que les conseils de quartier de Saint-Émile et de Neuchâtel-Est-Lebourgneuf ont adopté des résolutions demandant à la Ville de réviser les limites de leur quartier respectif afin que le secteur de l'ancienne scierie Leduc soit dorénavant inclus dans Saint-Émile. M. Thibeault mentionne que la demande de révision des limites du quartier est en cours d'analyse.

Certains membres suggèrent aussi aux administrateurs d'adopter une résolution visant à vérifier la nécessité de certaines interdictions de tourner à droite au feu rouge sur l'avenue Lapierre.

Résolution | Interdiction de tourner à droite – CQSÉ 26-CA-07

CONSIDÉRANT le développement récent d'un nouveau quartier résidentiel sur l'ancien site de la scierie Leduc;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une traverse sécurisé pour le corridor des Cheminots à proximité de l'intersection entre l'avenue Lapierre et la rue Auguste Renoir;



Samuel Dufresne, avec l'appui d'Eric Paquet, **PROPOSE QUE** le conseil de quartier demande à la ville et au Service du transport et de la mobilité intelligente d'examiner la pertinence et la durée des interdictions de tourner à droite aux intersections de l'avenue Lapierre et la rue des Sommeliers, ainsi qu'à celle de l'avenue Lapierre et la rue Auguste Renoir.

Adopté à l'unanimité

7. Suivis des dossiers et affaires nouvelle

7.1 Programme initiatives en faveur de la biodiversité

Mme Christine Bernier présente l'avancement de :

- activité prévue à l'école du Beauséjour;
- projet accepté à l'école de l'Étoile-du-Nord;
- besoin de bénévoles pour le montage des bacs.

7.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière

Le dossier est en pause en raison du manque de ressources bénévoles. Cela étant dit, certains administrateurs se disent intéressés à rendre le dossier et à former un comité après l'assemblée générale annuelle tenue en avril.

7.3 Tables de concertation

Un suivi est présenté par Mme Therrien sur les échanges en cours, notamment concernant les enjeux de mobilité dans certains secteurs de la Ville.

7.4 Panneaux commémoratifs

M. Dufresne indique que les démarches continuent auprès de la société d'histoire pour le choix des images.

7.5 Fortes pentes de stationnement

Comme il a été convenu lors de la rencontre de février du conseil de quartier, les membres adoptent une résolution retravaillée sur les pentes de stationnement dans le secteur de la rue de l'Apogée.

Résolution | Fortes pentes de stationnement – CQSÉ CA-26-08



CONSIDÉRANT QU'aucune réglementation ne semble baliser l'inclinaison d'une pente de stationnement lors des nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE la Garantie des Constructions Résidentielles (GCR) ne couvre pas l'aspect du terrain et les difficultés et stress associés aux procédures judiciaires pour les citoyens lorsqu'un problème survient avec un contracteur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs unités d'habitations furent livrées avec des pentes de stationnement présentant des risques pour la sécurité des citoyens, en plus de différer des plans initialement présentés à la Ville de Québec,

CONSIDÉRANT QU'il ne semble pas exister de mécanismes de surveillance obligeant les entrepreneurs à livrer les terrains en conformité avec les plans préalablement approuvés par la Ville de Québec,

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier demande à la Gestion du territoire de lancer un processus d'analyse visant à :

- Énumérer les options possibles en termes de réglementation pour rendre l'entrepreneur responsable du terrain qu'il livre au citoyen
- Énumérer les options possibles obligeant l'entrepreneur à respecter les plans qu'il présente à la Ville de Québec
- Obliger les entrepreneurs bâtissant de nouvelles constructions à fournir une pente de stationnement d'une inclinaison sécuritaire entre le perron et la rue.

Adopté à l'unanimité

Afin d'illustrer ses propos, le Conseil de quartier fournit :

- Le plan de niveaux déposé à la Ville de Québec pour le 2129, rue de Nikawiy et qui n'a pas été respecté,
- Un plan levé de ce même terrain réellement livré, ainsi que des photos du terrain livré,
- Une photo d'une voiture stationnée ayant glissé dans la cour à cause de l'inclinaison de la pente et n'étant retenue que par la borne de recharge électrique,
- Une vidéo d'un autre citoyen s'étant fait livrer un stationnement dont la pente n'est pas sécuritaire et qui vit le stress de poursuivre le contracteur (les démarches s'échelonnent actuellement depuis plus de deux ans).



- Une photo aérienne d'un muret de soutènement imposé aux citoyens venant significativement restreindre l'accès à leur terrain.
- Des photos de Googlemaps présentant d'autres entrées d'auto dont les pentes nous semblent hasardeuses

8. Correspondance et trésorerie

M. Christophe Gagné présente l'état des finances. Il indique :

- un solde d'environ 9 600\$ au compte du conseil de quartier;
- des dépenses à venir, notamment pour le projet de biodiversité.

Résolution CQSÉ-26-CA-09

Sur proposition de Mme Christine Bernier, appuyée par M. Samuel Dufresne, il est résolu d'autoriser un paiement de 2 400 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Chauveau (projet La Pieuvre – Programme Initiatives en faveur de la biodiversité).

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires internes

9.1 Préparation à l'AGA

Les membres discutent de la préparation de l'assemblée générale annuelle, notamment le recrutement, la rédaction du rapport annuel et les états financiers.

9.2 Appui à l'organisme La pieuvre

Résolution | Appui à l'organisme La Pieuvre – CQSÉ 26-CA-10

Sur proposition de Mme Bernier Dufresne, appuyé par M. Dufresne, Il est résolu d'appuyer les démarches de l'organisme La Pieuvre visant à devenir un organisme à but non lucratif.

Adoptée à l'unanimité

10. Divers



11. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée vers 21 h 45.